

Affaire Tapie : Christine Lagarde a fait son travail de ministre



Favorite pour prendre la tête du FMI mais handicapée par l'affaire Tapie ? Pour l'ancien secrétaire d'Etat socialiste à l'Industrie, Christine Lagarde n'a rien à se reprocher.

Avec Christian
Pierret

Atlantico : un ministre peut-il faire avancer, ralentir ou bloquer un dossier, parce que c'est dans ses prérogatives de ministre ?

Christian Pierret : un gouvernement est fait pour gouverner, un ministre est fait pour prendre des décisions dans un double cadre. Premièrement, celui des lois et des règlements. Ces derniers ayant d'ailleurs pour origine le ministre lui-même et les lois étant votées par le Parlement. L'autre cadre, c'est la morale générale des affaires, qui s'applique aux affaires de l'Etat comme aux affaires des entreprises. Tous les jours des centaines de décisions sont prises sans que l'on fasse des dossiers de recherches préalables lourds et fastidieux pour savoir si on est exactement dans un règlement qui a été pris il y a 20 ans ou dans une loi qui date de 40 ans. Les nécessités de l'action font que le ministre tranche et décide. Evidemment et c'est le cas, quelle que soit la couleur politique du gouvernement, une nécessité d'être en constante adéquation le [droit positif](#), c'est-à-dire avec la loi et les règlements.

Et quand un dossier nécessite une attention particulière du ministre ?

Habituellement quand on a un doute sur un dossier, qui est en général soumis par le directeur de cabinet, le ministre inscrit une formule quasi rituelle : "m'en parler" et c'est le conseiller technique chargé de la question qui lui en parle ou le directeur de cabinet lui-même. La procédure qui est suivie par tous les gouvernements est celle-ci.

Il ne faut pas que le caractère changeant d'un dossier, c'est-à-dire ses conséquences politiques, soit un obstacle. Ce qui reste fondamentalement le travail d'un gouvernement : décider. Un ministre prend des décisions, dirige et décide, c'est le propre de son métier. Pour revenir à ce qui est dit à propos de madame Lagarde, il faut rappeler les principes de bonne gouvernance : la responsabilité, la décision et l'autorité.

Au moment où Christine Lagarde est donnée favorite pour prendre la tête du FMI, sortent des affaires qui pourraient handicaper sa candidature...

Je serais très heureux que Christine Lagarde puisse prendre cette fonction au FMI comme je suis malheureux que Dominique Strauss-Kahn, dans les circonstances que l'on sait, ait été obligé d'arrêter. En tout cas, mon soutien aux capacités et à la hauteur de vue de Christine Lagarde est total. J'espère bien que, puisque désormais cela semble une règle non écrite, qu'à chaque fois qu'il y a une possibilité pour la France d'occuper une place internationale, on s'évertue à la lui retirer par tous les moyens, Christine Lagarde

saura surmonter tout cela et qu'elle sera effectivement notre représentante au FMI.

On a l'habitude, quel que soit le gouvernement en place, que les peaux de bananes se succèdent et que des tentatives de lancement d'affaires, qui en général d'ailleurs ne prospèrent pas, soient placées sous les pas de ce qui veulent avancer. En tout cas pour l'intérêt de la France, il faut que Christine Lagarde soit nommée directeur général du FMI.